

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
23 MAI 2017 À 19 H 30**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)  
EN VUE DE MODIFIER LA NOTE RATTACHÉE AU SECTEUR 12-T4 AFIN QUE  
L'ARRONDISSEMENT PUISSE, PAR RÈGLEMENT, PERMETTRE LA CONSTRUCTION  
D'UN BÂTIMENT D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR, MALGRÉ LES  
PARAMÈTRES DE LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION,  
DANS LE PARC D'ENTREPRISES DE LA POINTE-SAINT-CHARLES**

**PRENEZ AVIS** que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement ci-dessus mentionné lors de sa séance du 2 mai 2017, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **23 mai 2017 à 19 h 30** à la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2<sup>ième</sup> étage).

Au cours de cette assemblée, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou les organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement vise la modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) en vue de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 afin que l'arrondissement puisse, par règlement, permettre la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction, dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles. L'adoption de ce premier projet de règlement vise à permettre l'adoption d'une résolution en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une usine de traitement sur le lot 5 833 314 situé sur la rue Fernand-Séguin dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Ce premier projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 4 mai 2017

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement